

FICHE D'INFORMATION LEGALE

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

SARL CASSIOPEE Patrimoine

SIREN : 498 658 871 - R.C.S. NIMES

APE/NAF : 6622Z

Siège : 272 av Maréchal Juin 30900 NIMES

N°TVA : FR42 498 658 871 00021

Votre Conseiller : Pierre FLORIS, Gérant

Les informations recueillies par CASSIOPEE PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé pour le bon déroulement de nos missions de conseils. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Le responsable du traitement des données est Pierre FLORIS- 272 Avenue du maréchal JUIN 30900 NÎMES. Les destinataires sont : votre conseiller, son personnel conformément à ses attributions internes, notre solution logicielle Harvest O2S ainsi que tout organisme habilité à recueillir certaines informations en fonction de leurs attributions respectives (AMF, ANACOFI...). Votre conseiller s'est engagé au respect des règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles. Afin de respecter son engagement de confidentialité, votre conseiller s'engage à disposer de moyens techniques de protection efficace des données clients sensibles du regard des tiers non habilités. Conformément à la Loi « Informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant, ainsi qu'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en contactant Mr Pierre FLORIS par mail à pfloris@cassiopee-patrimoine.fr ou par courrier à l'adresse suivante : - 272 Avenue du maréchal JUIN 30900 NÎMES. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, 07 030 587 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.orias.fr>) au titre des activités réglementées suivantes :

Intermédiaire en Assurance (IAS)

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) inscrit en catégorie B. Adhérent à l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI et ANACOFI-ASSURANCES, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – <https://www.anacofi.asso.fr>). N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.520-1 II 1° b) du Code des assurances). L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse est 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 9 (<http://acpr.banque-france.fr>).

Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E001274, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – <https://www.anacofi.asso.fr>), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF. Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur <https://www.anacofi.asso.fr>.

Mandataire non exclusif en opération de banque et en service de paiement (MOBSP)

Mandataire Non-Exclusif en Opérations de Banque et de Services de Paiement sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://acpr.banque-france.fr>

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière :

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Elles sont souscrites auprès de ZURICH – 112 Avenue de Wagram 75017 Paris – Numéro de police : Police n° 7400026945 ZURICH Insurance PLC

Activités :	IOBSP	IAS	CIF	IMMO
RCP Montants des garanties :	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière	115 000 €	115 000 €	N.A	110 000€

Partenaires : Etablissements de crédit, Entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires :

PARTENAIRES Liste évolutive au 31 décembre 2022			
Nom	Type d'accord	Nature	Mode de rémunération
CARDIF	Courtier	Assureur	Commission
Generali	Courtier	Assureur	Commission
AXA	Courtier	Assureur	Commission
Vie Plus	Courtier	Assureur	Commission
UNEP	Courtier	Assureur	Commission
ODDO	Courtier Convention Commercialisation	Finance Assurance	Commission
PRIMONIAL	Courtier Convention Commercialisation	Finance Assurance	Commission
APICIL	Courtier	Assureur	Commission

Votre conseiller atteste qu'aucun partenaire ou entité ne représente au moins 10% de son capital ou de ses droits de vote. Votre conseiller pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des autres partenaires avec lesquels il est en accord.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Pour tout acte d'intermédiation, votre conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée non acquis à l'investissement déduction faite de la part acquise à la société qui autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 75% de ceux-ci. Dans le cadre d'un conseil en investissement financier fourni de manière non indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions perçues. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cadre de ses missions de conseils, votre conseiller pourra être amené à facturer des honoraires au tarif de 150 € HT de l'heure, soit 180 € TTC de l'heure.

Traitement des réclamations

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

En cas de litige, de mécontentement ou, de réclamation, vous pouvez saisir le conseiller afin de rechercher en premier lieu un arrangement amiable ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- par courrier à 272 av Maréchal Juin 30900 NIMES
- par courriel à pfloris@cassiopee-patrimoine.fr
- par téléphone au 09.51.98.53.62

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Les voies de recours ci-dessous vous sont ouvertes, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

- Médiateur de l'Anacofi – 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris.

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09. <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les activités de CIF : Mme Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02. <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les litiges avec un consommateur Médiateur compétent pour les activités IOBSP et immobilière. Médiateur de l'ANM : Médiation de la consommation -ANM Conso- 62 rue Tiquetonne- 75002 PARIS. Site internet : <https://www.anm-conso.com>

Mode de communication

Aussi bien le cabinet que le client seront amenés à communiquer par différents moyens : téléphone, fax, courrier et mail.

En signant ce présent document le client accepte que lui soit transmis par voie électronique plutôt que sur un support papier tout document lié à une mission, à la souscription et à la gestion d'un contrat, au suivi de son dossier, etc. Le client accepte expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client.

Fait àLe.....

M Mme

M Mme

Signature du (des) client(s)